

À la une

Chaque semaine, l'actualité sélectionnée par le pôle sport de la direction départementale de la cohésion sociale des Yvelines – page 1

Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE, cheffe du pôle développement du sport et protection des usagers

Inspectrice principale de la jeunesse et des sports, ex sportive de haut niveau, vice-présidente de la fédération française de handball, Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE connaît bien le département des Yvelines.



Diplômée de l'université Paris Dauphine, la cheffe du pôle sport de la DDCS dirige un pôle qui contribue à la régulation et au contrôle du sport départemental. Son pôle accompagne les associations sportives et les collectivités en termes financier, stratégique, moral, réglementaire et aussi en termes de déploiement associatif.

Parution du nouveau guide du ministère des sports dit **guide des sports à reprise différée**

Ce guide s'adresse plus particulièrement aux sports qui n'ont pas pu reprendre le 11 mai 2020. Il s'agit **des sports collectifs**, **des sports de combat**, de certains sports individuels, notamment **les sports de salle** et **les sports d'opposition** ainsi que de certaines **pratiques alternatives**.

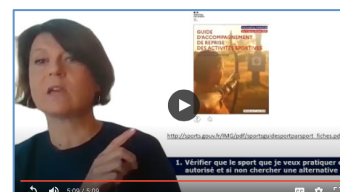
À titre d'exemple, y figurent : le football, le handball, le rugby, le basketball mais aussi la boxe, le karaté et disciplines associées, la lutte ou encore les sports de glace, l'haltérophilie, le badminton, le tennis de table, l'escrime. Les guides sont mis à jour sur Internet.

<http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/sportsguidepratiquesalternatives.pdf>



Le CDOS 78 a produit une vidéo pour accompagner la **reprise d'activités sportives en toute sécurité**

Le CDOS a produit une vidéo en accès libre qui évoque la reprise des activités physiques et sportives sous l'angle de la santé et de la sécurité.



<https://drive.google.com/file/d/1yMUWbIb5EIg1OLP6mQkOBkMC1U7EpxB1/view>

La suite de l'actualité

La suite de l'actualité sélectionnée par le pôle sport de la direction départementale de la cohésion sociale des Yvelines – page 2

FAQ Sports déconfinement

le nouveau guide édité par le ministère des sports

Dans ce guide, vous trouverez des questions réponses sur la reprise progressive des activités physiques et sportives dans le cadre du déconfinement. Des réponses courtes et simples aux questions que se posent les clubs, les collectivités et les sportifs.

☞ <http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/faqsportsdeconfinement.pdf>



Prévention des violences sexuelles dans le sport

Contrôles d'honorabilité : les contrôles d'honorabilité des bénévoles associatifs peuvent être effectués à tout moment sur simple demande auprès de la DDCS 78. L'interrogation du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJ AISV) peut être demandé au cas par cas ou sur la base d'un protocole construit en commun avec le club demandeur.

☞ ddcs-sports@yvelines.gouv.fr

Formation à la DRJSCS Île-de-France : plusieurs sessions de sensibilisation, accessibles à tous, seront organisées dans les mois qui viennent. Les sessions auront lieu par le biais de l'application de visioconférence Zoom. À l'ordre du jour de chaque session : présentation des axes de la politique régionale de lutte contre les violences sexuelles dans le sport, intervention de l'association *Colosse aux pieds d'argile* et de *LOG.in prévention*.

☞ les 9 juin, 11 juin, 13 juin, 15 juin, 17 juin, 18 juin, 22 juin, 29 juin, 30 juin, 1^{er} juillet, 6 juillet, 9 juillet et 21 juillet 2020

☞ Accès Weezevent via le tableau joint



Dernier délai pour le dépôt des demandes de subventions d'équipements sportifs

Collectivités locales, groupements, clubs, vous avez un projet de construction d'équipement sportif, d'achat de matériel lourd, de mise en accessibilité ? Adressez vos demandes à la DDCS au plus vite.

☞ <http://www.agencedusport.fr/Subventions-equipements-264>

☞ Demandez à être contacté : ddcs-sports@yvelines.gouv.fr



Déconfinement **zone orange**

La suite de l'actualité sélectionnée par le pôle sport de la direction départementale de la cohésion sociale des Yvelines – page 3

2 juin 2020

Réouverture des **plans d'eau, des plages, des rivières**

Les protocoles sanitaires des fédérations et aux guides du ministère des sports, sont régulièrement mis à jour sur www.sport.gouv.fr

Reprise sous condition des **sports collectifs et des sports de combat pour les sportifs de haut niveau et les sportifs professionnels**

L'entraînement se fera sous surveillance médicale, avec un suivi renforcé qui a pour objectif d'isoler immédiatement tout sportif symptomatique :

- protocole de dépistage régulier (prise en charge employeur)
- pas de contacts avant le 22 juin

Reprise de la **formation à partir du 2 juin 2020**

L'activité professionnelle d'encadrement sportif ou de formation professionnelle continue ou en apprentissage pourra reprendre dans le respect des règles de distanciation.

22 juin 2020

Réouverture des **piscines**

Le ministère des sports met en place avec l'ANDES, l'ANDIISS et l'AMF, une mission d'accompagnement des gestionnaires et des propriétaires de piscine en proposant un protocole de réouverture. Ce dernier sera expérimenté dans une vingtaine d'établissements pilote avant généralisation.

Réouverture des **bases de loisirs**

Pour en savoir plus, les guides spécifiques publiés par le ministère des sports sont régulièrement mis à jour sur www.sports.gouv.fr

Réouverture des **espaces couverts envisagée**

Les rassemblements peuvent être autorisés jusqu'à 5000 personnes dans le cadre des manifestations. Cette possibilité est soumise à la décision de l'autorité locale.

En réflexion...

Point prévu au ministère, avant le 22 juin 2020 sur l'ouverture des **stades, des hippodromes, la reprise des sports de contact et des sports de combat**

<http://sports.gouv.fr/presse/article/deconfinement-2-les-mesures-pour-le-sport-du-2-au-22-juin-2020>